

PROCES -VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF

Salle Mulumba Lukoji du Ministère du Plan le 15/01/2014

I. PRESIDENCE : SEM Célestin Vunabandi, Ministre du Plan SMRM

II. PRESENCE A LA REUNION

1. Membres du Comité Exécutif présents :

1. S.E. Célestin VUNABANDI, Ministre du Plan SMRM
2. S.E. Crispin ATAMA, Ministre des Hydrocarbures,
3. S E ABAYUWE LSKA, Vice-Ministre au Bugdet
4. S.E Roger SHULUNGU, Vice –Ministre aux Finances
5. Firmin KOTO, Conseiller Principal à la Présidence
6. Cyrille KOMANDA, Entreprises Minières Publiques
7. Madame Van de Ven, Entreprises Forestières
8. Simon TUMA WAKU, Entreprises Minières Privées
9. Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile
10. Me Albert KABUYA, Délégué de la Société Civile
11. Joseph BOBIA B., Délégué de la Société Civile

2. Membre du Comité Exécutif ayant donné mandat :

12. Mme Yvonne MBALA à Mme Françoise Van De Ven

3. Membres du Comité Exécutif en mission

13. S.E Martin KABWELULU, Ministre des Mines
14. S.E Bavon N'sa MPUTU, Ministre de l'ECN&T
15. Vincent NGONGA, DIRCABA 1er Ministre
16. John BUPILA, DIRCABA 1er Ministre
17. Jacques BAKULU, Delégué de la Société Civile

4. Observateurs invités :

18. Honorable Nicolas BULUKUNGU, Député National
19. Honorable Francois NZEKUYE, Député National
20. Honorable NKONGO BUDINA, Sénateur
21. Bin Nassor KASONGO, Chambre des Mines
22. Désiré BALAZIRE, Conseiller Principal. du 1er Ministre
23. Valérie Mukassa, DIRCAB Ministère des Mines
24. Eddy N'SA , Conseiller Ministère de l'ECNT

III. QUORUM

Onze membres sur dix-sept sont présents, un membre a donné mandat et cinq membres sont en mission officielle. Le quorum étant atteint, le Comité exécutif a valablement siégé.

IV. ORDRE DU JOUR ADOPTE

1. Adoption du PV de la réunion du 31 décembre 2013
2. Résolution des questions de gouvernance suivant la lettre du Secrétariat International
3. Prévisions des activités après la publication du Rapport 2011
4. Divers

V. DEROULEMENT

1^{er} Point de l'ordre du jour : Adoption du PV de la réunion du 31 décembre 2013

i) Exposé

Le Projet du PV qui était transmis aux membres pour modification et qui a intégré les amendements est proposé à l'adoption.

ii) Délibération

Le PV de la réunion du 31/12/2013 est adopté à l'unanimité.

2ème Point de l'Ordre du jour : Résolution des questions de gouvernance suivant la lettre du Secrétariat International

i) Exposé

En date du 30 octobre 2013, le Secrétariat International de l'ITIE a écrit au Secrétariat Technique de l'ITIE- RDC une lettre exprimant ses préoccupations sur la gouvernance interne de l'ITIE-RDC et sur la mise en œuvre des mesures correctives recommandées par le Conseil d'Administration et la mise en œuvre de la nouvelle Norme.

La question de la gouvernance interne de l'ITIE-RDC avait déjà l'objet de plusieurs débats au Comité Exécutif selon la recommandation formulée par le Secrétariat International, à savoir : (a) Risques de conflit d'intérêt, (b) Bureaucratie lourde des organes de mise en œuvre de l'ITIE -RDC et (c) Procédures de sélection des membres du Comité Exécutif et leurs libertés d'expression au sein du GMP.

Le Comité Exécutif est donc revenu sur ces points afin de faire connaître définitivement ses points de vue.

(a) Du risque de conflit d'intérêt

a.1) Exposé de la situation

Le Secrétariat International estime que le paiement aux membres d'un per diem de 500\$ américains par membre et par réunion, pourrait présenter le risque de conflit d'intérêt (risque de multiplier des réunions sans objet à des fins d'enrichissement personnel plutôt qu'à l'exercice des fonctions de suivi de mise en œuvre de l'ITIE par les membres du C.E.).II

encourage une discussion approfondie sur la question au sein du GMP afin de dégager une solution adéquatement raisonnable.

Cette question sur les jetons de présence des membres du CE a tourné autour du montant octroyé par rapport au budget et au coût des activités du Comité National. Les membres du Comité Exécutif ont été édifiés par des exemples dans d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE et sur la question de savoir si les per diem sont excessifs au regard des moyens disponibles.

a.2) Délibération

Après débats et délibérations à huit-clos le CE a pris des décisions suivantes :

1°) Le Coordonnateur National devra soumettre au Comité Exécutif, à sa prochaine session, une proposition raisonnable du montant du per diem qui prenne en compte l'enveloppe financière globale affectée au Comité National.

2°) Le Coordonnateur National devra proposer au Comité Exécutif, pour adoption, un projet d'acte juridique (en l'occurrence un projet d'Arrêté du Ministre du Plan) fixant le barème et la fréquence des per diem des membres du CE .

(b) De la bureaucratie lourde des organes de mise en œuvre de l'ITIE –RDC

b.1) Exposé de la situation

Le Secrétariat International de l'ITIE tout en reconnaissant la justesse de l'ouverture des Antennes du Secrétariat Technique dans les provinces où l'activité minière est significative, estime que l'ouverture amorcée des Antennes non pertinentes risque d'alourdir la bureaucratie des organes de mise en œuvre et réduire leur efficacité.

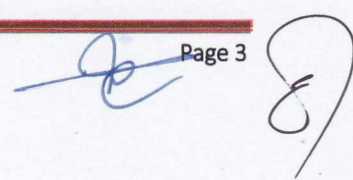
Le Comité Exécutif a passé au crible toutes les antennes et examiné la pertinence de chacune d'elles. Il s'est également penché sur la demande de certaines autorités provinciales qui souhaitent prendre en charge le fonctionnement des Antennes de leurs provinces, c'est le cas de la province de l'Equateur et celle du Katanga.

b.2) Délibération

Après débats et délibérations, le CE a approuvé à l'unanimité la décision de fermeture des antennes du Secrétariat Technique jugées non productives et ainsi que la décision de résiliation des contrats de travail des agents de ces Antennes.

Le CE a décidé de prendre langue avec les autorités provinciales qui ont fait la demande expresse de maintien des antennes et pourra réexaminer le cas à une date ultérieure.

Certains membres du CE ont souhaité que le CE puisse examiner en profondeur les modalités pratiques d'appui institutionnel des antennes par les provinces pour éviter toute récupération desdites antennes par certains Gouverneurs de provinces.





Après débats et délibérations, le CE a demandé à son Président de prendre un Arrêté Ministériel portant dissolution des antennes du ST de l'ITIE jugées improductives pour le moment. Il s'agit de:

- l'Antenne du Bandundu
- l'Antenne du Bas Congo,
- l'Antenne de l'Equateur
- l'Antenne du Nord Kivu
- l'Antenne du Sud Kivu/Maniema

Le Président du Comité Exécutif et le Coordonnateur se concerteront sur les modalités pratiques en vue de rendre effective cette décision qui entrera en vigueur à la date de son adoption.

(c) Des Procédures de sélection des membres du Comité Exécutif et leurs libertés d'expression au sein du GMP.

c.1) Exposé de la situation

Le Secrétariat International estime déséquilibrée la représentation des parties prenantes au sein du Comité exécutif et propose qu'elles soient convenablement représentées au sein de cet organe. Il souhaite également que des mesures correctives soient prises pour garantir plus de liberté d'expression et d'action aux membres du GMP.

c.2) Délibération

Concernant la liberté d'expression et d'action des membres, le Comité Exécutif affirme que les membres s'expriment librement et dans toute indépendance conformément à l'exigence 1.3.e.

En ce qui concerne la représentation des parties prenantes au sein du C.E, les membres du CE ont estimé que le Gouvernement était largement représenté au CE au détriment des autres parties prenantes .

Après débats et délibérations le nombre de représentants de la composante Société Civile au Comité Exécutif passera de quatre (4) à cinq (5) membres ainsi que le nombre des délégués des entreprises extractives qui passera de quatre (4) membres à cinq (5).

Il appartient à chaque partie prenante de désigner les délégués entrants.

En ce qui concerne la représentation des élus au Comité Exécutif il a été dit qu'étant donné que le Parlement est pré-séant au Gouvernement, le problème de la hiérarchie dans la direction des débats au sein du Comité Exécutif pourrait se poser.

Cependant, il a été remarqué que le Sénateur NKONGO BUDINA et l'Honorable BULUKUNGU avaient été désignés comme points focaux ITIE auprès de leurs Chambres respectives. Le CE estime qu'il faut d'abord se contenter des points focaux pour ce qui est de la représentation des élus surtout qu'il se pose déjà des problèmes de bureaucratie du Comité Exécutif. Toutefois, les Présidents de deux Chambres auront le loisir d'en juger.



3^{ème} Point à l'Ordre du jour : Prévisions des activités après la publication du Rapport 2011.

i) Exposé

Une grille reprenant les activités à réaliser en janvier et février 2014 a été présentée aux membres du CE dans l'ordre suivant :

- (1) Présentation officielle du Rapport ITIE-RDC 2011 du Secteur des Mines suivi du débat public,
- (2) Production des synthèses et dissémination des Rapports ITIE RDC 2011 sur les Hydrocarbures et sur les Mines,
- (3) Appel d'offres et recrutement du Consultant en Communication,
- (4) Analyse des Ecartés des Rapports 2010 et 2011,
- (5) Elaboration des formulaires de collecte des données contextuelles selon la Norme 2013,
- (6) Sensibilisation des AFE et des Entreprises à la collecte des données suivant la Norme 2013 et,
- (7) Sensibilisation de nouvelles unités déclarantes.

ii) Délibération

La liste des activités proposées par le Secrétariat Technique a été approuvée à l'unanimité par tous les membres présents

Etant donné qu'aucun point n'a été inscrit au titre de divers ; débutée à 11h 20, la réunion a pris fin à 13h 25.

Le Coordonnateur National

Prof Mack DUMBA

Le Président du Comité Exécutif

S. E Célestin VUNABANDI